

Réunion du : 21 avril 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 28

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS.

1 – FOOT A 11

1.1- Demandes de modification de rencontres.

- Championnat U15 poule D1.

Match N° 50821.1E-Alligny/Entrains/Donzy 1 contre Snid 1 du 23 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 11h00.

Demande acceptée.

Match N° 50823.1 E-La Machine/St Benin/Charrin 1 contre E-Afgp 58.F/Marzy/RCNCS 2 du 7 mai.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 16h00 à St Benin.

Demande acceptée.

Match N° 50812.2 E-La Machine/St Benin/Charrin 1 contre CS Corbigny 1 du 16 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 1^{er} juin à 16h00.

Demande acceptée.

2 – COUPE DEPARTEMENTALE

- Coupe U15.

Match N° 51107.1 FC Nevers 1 contre US Cosne 1 du 23 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 21 mai.

Demande acceptée.

2 – FOOT A 8

2.1 - Demande de modification de rencontres.

- Championnat U13 D2 poule B.

Match N° 50977.2 CS Corbigny 1 contre FC Château Arleuf 1 du 30 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 4 mai à 16h00.

Demande acceptée.

3 – COURRIER CLUBS

- **Suite au courriel reçu du club de l'ESN 58** (voir PV N° 27 du 14 avril).
Le Président ayant précisé la position de la commission par retour, M. GRANDJEAN Damien Président du club de l'ESN, demande à la commission de ne pas sanctionner le club de Cercy pour les frais de déplacement.
La commission entend les arguments et souligne la grande sportivité de M. GRANDJEAN.

- **Courriel reçu du club de ASA Vauzelles** relatif à sa rencontre U13 D2A contre RC Nevers Challuy Sermoise.
La Commission maintient sa décision et considère que l'anticipation de cette rencontre, pour rappel initialement programmée le 26 mars, décalée sur procédure « Footclubs » au 23 avril, elle ne pouvait donc pas se disputer le mercredi 13 avril vu qu'elle n'a pas fait l'objet d'une nouvelle demande sur procédure officielle.

4 – CHALLENGE U11

4.1 – Demande de modification de rencontre.

Match N° 51096.1CS Corbigny 1 contre RC Nevers Challuy Sermoise 1 du 23 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 30 avril à 10h30.

Demande acceptée.

4.2 – ½ Finales du 23 avril 2022.

Match n° 1 : CS Corbigny 1 contre RC Nevers Challuy Sermoise 1 reporté au 30 avril à 10h30.

Match n° 2 : E-Chatillon/Moulins 1 contre AS St Père 1

Match n° 3 : Afp 58.F 1 contre AS Varzy 1

Match n° 4 : E-St Pierre/SLA 09 1 contre US Cosne 1

Match n° 5 : FC Nevers 1 contre FC Nevers Banlay 1

Match n° 6 : FC Château Arleuf 1 contre US La Charité 1 (terrain de Château-Chinon)

5 – INFOS CLUBS

La commission rappelle aux clubs que les dates ne sont pas extensibles et de ce fait, il devient nécessaire de restreindre les nombreuses demandes de changements sous peine de ne pas pouvoir honorer l'intégralité des rencontres dans nos différents championnats voire coupes départementales.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.